

Présenter la SEGPA

Section d'enseignement général et professionnel adapté

d'après la circulaire n° 2015-176 du 28-10-2015

FICHE 1

1/2



Mieux répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves et aux attentes des familles

Construire un projet individuel pour réengager l'élève dans son parcours de formation



Favoriser les projets communs entre les classes de collège et de la SEGPA



Une structure spécifique pour une meilleure scolarisation inclusive des élèves

Les élèves



- Présentent des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien ;
- Ne maîtrisent pas toutes les compétences et connaissances définies dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture attendues à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux (Fin de CE2).

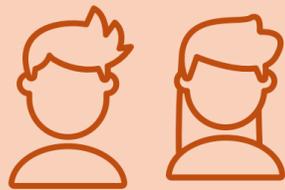


"La Segpa n'a pas vocation à accueillir des élèves au seul titre de troubles du comportement ou de difficultés directement liées à la compréhension de la langue française."

La structure



4 divisions (classes) de la 6ème à la 3ème pour permettre à l'élève de suivre un cursus complet dans un même collège



16 élèves maximum dans chaque division pour une meilleure prise en compte des besoins spécifiques



Des moyens humains et du matériel adapté spécifiques à la SEGPA et ajustables en fonction des besoins des classes



une recherche de situations d'enseignement conjointes et une dynamique de coopération entre des élèves qui bénéficient de la SEGPA et d'autres élèves du collège

La SEGPA, une structure qui a toute sa place dans le traitement de la grande difficulté scolaire